



Accueil extrascolaire : « Athénée Royal Pierre Paulus »



Projet d'accueil

Siège social : 1 Boulevard Zoé Drion – 6000 Charleroi

071/ 92 53 20

Mise à jour : Mai 2026

INTERCOMMUNALE HUMANI

Siège social : Boulevard Zoé Drion 1 | 6000 Charleroi | ☎ 071 92 12 11 | www.chu-charleroi.be
Intercommunale HUmani, société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée.
N° Ent. 0216.377.108

PROJET D'ACCUEIL

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE : « ATHÉNÉE ROYAL PIERRE PAULUS »

PRÉSENTATION DU LIEU D'ACCUEIL

Notre lieu d'accueil extrascolaire « Athénée Royal Pierre Paulus » est implanté dans une école de la région de Châtelet. Elle se situe à la rue des Gaux, n°100 à 6200 Châtelet.

Ce milieu d'accueil est au centre d'un espace verdoyant, non loin des principaux axes routiers de la région et à quelques mètres du ring de Châtelet.

Les animateurs de ce lieu d'accueil font partie du service d'accueil extrascolaire de l'Intercommunale HUmani dont le siège social est établi Boulevard Zoé Drion 1 à 6000 Charleroi.

Il accueille des enfants âgés de 6 ans à 12 ans dans une tranche horaire comprise entre 6h30 et 18h00.

INTRODUCTION

Le service Pôle Enfance et Adolescence d'HUmani a un très bon partenariat avec la direction de l'école et toute son équipe pédagogique.

Pour l'accueil des enfants, nous disposons de deux locaux qui se situent l'un à côté de l'autre. Nous disposons aussi de deux cours de récréation et d'espaces verts au sein de l'établissement.

FINALITÉ

L'Intercommunale HUmani vise la mise en place d'un lieu où :

- L'enfant est placé au centre de la relation, dans le respect de ce qu'il est, de ses aspirations et de ses désirs. Ce qui implique que tout enfant a sa place dans ce cadre d'accueil sans restriction de milieu social, de culture, de besoin spécifique, etc.
- Les besoins de chaque enfant sont pris en compte à des fins éducatives où l'enfant peut exprimer ses sentiments, ses idées. Un lieu où il peut communiquer avec autrui, s'organiser et s'évaluer.
- L'enfant s'épanouit, il n'est pas dans un lieu occupationnel mais dans un lieu où, face à l'autonomie des adultes, l'enfant se sent suffisamment prêt et encouragé à prendre lui aussi son autonomie.
- Seront pris en compte les réseaux existants et les partenaires de l'enfant et ce dans le respect de sa cellule familiale.
- Professionnels, parents et enfants se retrouvent dans une logique de partenariat.

PUBLIC CIBLE

Les enfants accueillis à « Pierre Paulus » ont entre 6 ans et 12 ans.

Le lieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques dans le respect de leurs différences.

LES MISSIONS DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

L'accueil extrascolaire est un concept plus restreint que l'accueil durant le temps libre (qui lui, comprend les écoles de devoirs, les centres de vacances et l'accueil extrascolaire).

Il vise les temps avant et après l'école.

L'accueil extrascolaire a une fonction éducative importante dans le développement et l'épanouissement personnel de l'enfant (socialisation, évolution entre pairs).

Il assure également une continuité entre la famille et l'école et joue un rôle de premier plan dans la conciliation vie familiale/vie professionnelle des parents.

NOTRE PÉDAGOGIE

Nos lieux d'accueil sont des lieux fondés sur une pédagogie non-directive, la liberté d'apprendre et une pédagogie ouverte sur la vie pour permettre à l'enfant de vivre ses propres apprentissages : « L'école de la vie par la vie ».

Nos structures d'accueil extrascolaire organisent avec sérieux et imagination les animations qui seront proposées aux enfants tout en laissant une place pour la créativité et les attentes des enfants.

Notre pédagogie est centrée sur l'enfant, individu en développement avec un potentiel et une personnalité qui lui sont propres.

Nous visons l'épanouissement social de l'enfant sans jamais oublier que nous sommes dans le cadre ATL.

Les objectifs définis ci-dessous permettent de créer un lien avec notre objectif social qui consiste à donner un sens à ces différentes actions.

OBJECTIFS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Renforcer la " confiance en soi " de l'enfant ;
- Susciter la prise d'initiative ;
- Assurer l'autonomie ;
- Favoriser la solidarité et la coopération ;
- Soutenir le développement d'un certain nombre d'éléments de la personnalité (vision sociale, concertation, esprit critique, tolérance, esprit d'équipe, respect de l'autre, ...) ;
- Favoriser l'épanouissement physique, psychologique, social et culturel.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

L'accueil des enfants durant le temps libre poursuit les objectifs suivants :

- Contribuer à un épanouissement global des enfants en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes ;
- Contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'hétérogénéité des publics dans un même lieu ;
- Faciliter et consolider la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et vie professionnelle, en permettant aux personnes qui confient leurs enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité.

MOYENS MIS EN PLACE

ACTIVITÉS

ORGANISATION DES ÉQUIPES

A. TAUX D'ENCADREMENT

Afin de garantir un accueil de qualité, le taux d'encadrement mis en place par l'Intercommunale HUmani répond à la réglementation en vigueur comme défini par le décret ATL.

Conformément à la législation en vigueur, nous tendons vers un taux d'encadrement de 1 animateur pour 14 enfants

B. QUALIFICATION DU PERSONNEL

Les personnes qui composent l'équipe sont des travailleurs salariés porteurs du titre d'animateur. L'ensemble des animateurs sont engagés par l'Intercommunale HUmani sous contrat à durée indéterminée, déterminée ou sous contrat de remplacement. Ils ont suivi des formations et possèdent une expérience professionnelle diversifiées qui permettent de fructueux échanges d'idées et de compétences au sein de l'équipe.

Les animateurs sont quasi tous titulaires d'un diplôme à orientation sociale ou pédagogique du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur ou assimilé. A défaut, ils suivent une formation de base de minimum 100 heures.

Les responsables de projet d'accueil sont tous titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur de type court à orientation sociale ou pédagogique.

C. FORMATION DES ÉQUIPES

Le Pôle Enfance et Adolescence d'HUmani encourage la formation continue et l'accompagnement de ses travailleurs.

Nos assistantes éducatives proposent et/ou organisent pour les travailleurs un plan pluriannuel d'accompagnement et de formations des équipes tant dans le secteur 0-3 ans que dans le secteur 2,5-12 ans.

Le Pôle Enfance et Adolescence tient compte des besoins de formation exprimés par les travailleurs et les constats des responsables pour proposer des formations qui permettent de rencontrer collectivement les besoins du terrain, dans le respect du Code de qualité de l'ONE.

Nous répondons ainsi aux directives du décret Accueil Temps Libre (Décret ATL) qui demande à chaque animateur et responsable de projet de suivre un minimum de 50h de formations continues par période de 3 ans.

Le transfert des acquis de formation s'organise, quant à lui, lors de réunions ou par la mise en pratique des acquis sur le terrain.

D. ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES

Tout au long de l'année, l'accompagnement des équipes est assuré par nos responsables de projets.

Chaque secteur géographique à son propre responsable de projet.

Il a pour mission de coordonner la mise en place des actions et des valeurs pédagogiques du service Pôle Enfance et Adolescence d'HUmani tout en respectant les règles en vigueur liées aux différents temps de l'accueil.

Il assure l'accompagnement des équipes dans la mise en place organisationnelle de projets. Il anime des réunions, des groupes de travail et de réflexion, favorise l'élaboration d'outils permettant l'évolution de son équipe.

Il assure la transmission d'un savoir, un savoir-être et un savoir-faire dans le respect du projet social du service Pôle Enfance et Adolescence d'HUmani tout en amenant les animateurs à adopter une démarche de réflexion sur leurs pratiques.

Il coordonne la gestion des ressources humaines, la gestion des horaires et les relations avec les différents partenaires.

Il évalue le travail des animateurs tant au niveau du travail en équipe qu'au niveau individuel.

E. COMMUNICATION DANS L'ÉQUIPE

Des réunions d'équipe sont organisées ponctuellement, afin que les animateurs puissent préparer les animations à destination des enfants.

Afin de partager toute information utile concernant les enfants, les parents, l'équipe éducative, les collègues, ..., les animateurs disposent d'un cahier de relais dans lequel ils retranscrivent les éléments essentiels à destination de leurs collègues uniquement.

Des échanges quotidiens ont lieu entre animateurs et enseignants, avant le début des cours ainsi que le quart d'heure suivant la sortie des classes.

Les informations à destination des parents sont transmises oralement ainsi que par affichage.

Les animateurs sont attentifs à ouvrir un dialogue avec les parents, notamment en cas de difficultés ou de questionnements. Un rendez-vous est pris en dehors des heures d'accueil si la situation s'avère nécessaire.

Des Comités d'Accompagnement ont lieu minimum deux fois par an. Ceux-ci rassemblent des responsables hiérarchiques du service Pôle Enfance et Adolescence d'HUmani et les directions d'école.

F. CONTINUITÉ D'ACCUEIL

L'enfant est accueilli chaque jour par un animateur ou une équipe d'animateurs. Ces personnes resteront attachées au même lieu d'accueil durant toute l'année scolaire.

De cette façon les repères des enfants, leurs habitudes, les liens créés avec l'animateur seront maintenus. Ces repères au niveau des personnes et des limites communes de l'équipe favoriseront le sentiment de sécurité de l'enfant.

G. EVALUATION DE L'ÉQUIPE

Chaque membre du personnel du Pôle Enfance et Adolescence est évalué tout au long de sa carrière afin de dresser un bilan des compétences ainsi que de son adéquation par rapport à la fonction et au poste de travail occupé.

L'évaluation des membres du Pôle Enfance et Adolescence est prévue au règlement de travail. Elle est considérée comme un outil d'amélioration de la qualité du travail. Elle est inscrite dans une dynamique de gestion des ressources humaines.

ACTIONS PÉDAGOGIQUES

A. DES RÉUNIONS D'ÉQUIPES

Plusieurs réunions d'équipe sont organisées tout au long de l'année. Celles-ci ont pour buts principaux de travailler autour de :

- La cohésion d'équipe ;
- La réflexion pédagogique (création d'outils, réflexion sur le quotidien de l'accueil, ...) ;
- La fixation des objectifs en lien avec le projet pédagogique du service Pôle Enfance et Adolescence d'HUmani ;
- Les partenariats pour et autour des enfants ;
- ...

Pour tout cela, les animateurs s'inspirent de différentes ressources : documentation en bibliothèque, référentiels, personnes ressources internes ou externes, ...

B. MÉTHODOLOGIE

Nos lieux d'accueil extrascolaire mettent en avant une organisation selon une des méthodologies suivantes : organisation par **ateliers** ou encore par la mise en place de **projets**.

Les ateliers : différents ateliers sont proposés aux enfants. Un certain nombre de places sont prévues pour chacun d'entre eux. Les activités proposées vont du modelage aux jeux symboliques en passant par les ateliers créatifs ou encore les jeux de construction, Cette façon de faire permet à l'enfant de poser des choix, d'organiser son temps, de gérer ses interactions sociales, ... et de prendre une part active dans la dynamique de groupe.

Les projets : la mise en place de projets se décide lors des réunions d'équipe en tenant compte des propositions des enfants et des animateurs. Le choix des actions, leur planification, leur gestion commenceront lors des réunions d'équipe et se poursuivront avec les enfants. Cette implication leur permettra de prendre une part active dans le déroulement du projet et d'en être acteur.

C. RÉPARTITION DES ENFANTS

De 06h30 à 08h00, l'accueil s'organise dans un des locaux mis à leur disposition.

Des activités ludiques et des ateliers libres leurs sont proposés.

A partir de 08h00 et jusque 08h30, l'accueil se fait dans la cour de récréation.

L'après-midi, trois animatrices prennent en charge les enfants.

Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, l'accompagnement aux devoirs est assuré par l'équipe pour les enfants qui le souhaitent, en parallèle d'ateliers autonomes choisis librement par les enfants.

Ce moment d'accompagnement ne se limite pas aux devoirs : il inclut aussi des activités récréatives, culturelles, ludiques, sportives ou autres.

Ces moments privilégiés permettent également de favoriser l'intégration harmonieuse des enfants et de les amener à vivre en groupe, en communauté.

Les animatrices veillent à préserver la notion de temps libre. Elles amènent l'enfant à avoir envie de découvrir de nouvelles choses en organisant l'espace en fonction de ses besoins. Elles veillent à mettre à disposition des enfants le matériel nécessaire et en leur donnant accès à des activités diversifiées propices à leur développement cognitif, social, affectif et psychomoteur.

Un temps de transition est prévu en fin de journée pour permettre aux enfants de se détendre, goûter et se défouler avant les activités.

En fin d'après-midi petits et grands sont regroupés. Ils partagent les différents moments de leur journée respective, jouent ensemble et participent aux ateliers dans un esprit d'entraide et de collaboration

Le mercredi après-midi, des activités thématiques sont choisies et proposées aux enfants. Les activités sont proposées en fonction de l'âge des enfants.

Pendant le déroulement de l'activité, les animatrices mettent aussi en place différents ateliers libres (jeux de société, jeux de construction, puzzles, ...).

Cela laisse la liberté aux enfants qui ne souhaitent pas participer à l'activité dirigée de choisir l'atelier qui l'intéresse le plus à ce moment.

A. LES TEMPS DE TRANSITION

Au quotidien, l'enfant vit plusieurs temps de transition qui, s'ils ne sont pas bien vécus et accompagnés, peuvent créer de l'anxiété. Ces temps de transition sont liés aux différents moments de la journée ; l'accueil du matin, les arrivées et départs de ses camarades, le temps de midi, la sieste, l'arrivée et départ des animateurs, son propre départ du lieu d'accueil, ...

L'animateur restera attentif à ces moments et accompagnera l'enfant en respectant son rythme. Parfois, les séparations prennent plus de temps et l'enfant aura besoin d'un laps de temps plus important, comme par exemple, avant de retirer son manteau à son arrivée le matin.

Lors de l'accueil du matin, l'animateur s'informera auprès des parents de l'enfant : comment s'est passée sa nuit, de quelle humeur est-il ce matin, ... ? Ce temps sera aussi bien sécurisant pour l'enfant que pour le parent.

Il est aussi important que l'équipe mette l'accent sur les transitions au niveau des arrivées et départs différents des animateurs. Ces transitions doivent avoir lieu dans un contexte serein ; prise de connaissance du cahier de relais ; prise d'informations auprès du (des) collègue (s) ; contact avec tous les enfants.

Tout cela est très important car un relais harmonieux favorise la sécurité psychoaffective de l'enfant.

B. LA PARTICIPATION DES ENFANTS

Les animateurs adaptent les activités proposées en fonction des demandes émises par les enfants notamment lors des conseils de coopération réalisés tout au long de l'année.

De cette façon, les enfants sont porteurs de projets et sont acteurs de ceux-ci.

Les activités en ateliers sont préconisées car elles favorisent la participation de l'enfant et son expérimentation personnelle.

L'enfant qui ne souhaite pas participer à une activité pourra alors se diriger vers d'autres ateliers ou aura la possibilité de « ne rien faire ».

En effet, c'est un temps de solitude qui lui permet de se retrouver, d'être disponible pour ses émotions, une « pause qui lui permet de se ressourcer avant de revenir à ses occupations habituelles ».

Ce moment de rêve est utile à sa réflexion, à l'intuition et à la créativité.

C. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Les enfants sont principalement accueillis dans le local d'animation où différents espaces sont aménagés : jeux de société, jeux de construction, ateliers créatifs, ...

Nous disposons de deux locaux.



L'atmosphère qui y règne est agréable. Les murs sont colorés et décorés avec les réalisations des enfants.



L'aménagement extérieur se compose d'une grande cour de récréation et d'un préau où les enfants peuvent s'abriter en cas d'intempérie.

Différents jeux sont dessinés à même le sol dans la cour de récréation.

Il y a également un grand espace avec de la pelouse et des arbres.



Les enfants ont accès aux cours de récréation et à l'espace verdoyant présent au sein de l'école.

Les enfants jouent sur les différents espaces de jeux, bien sûr tous sécurisés.

Ils peuvent organiser des jeux d'équipe tels que le foot et le basket car les terrains sont tracés sur le sol d'une des cours de récréation.



D. TYPES D'ACTIVITÉS

Les différents ateliers proposés aux enfants leur permettront d'accéder à une diversité d'activités qui favoriseront son développement :

- Ludiques ;
- Artistiques ;
- Sportives ;
- Eveil santé, nature, éveil scientifique ;
- Cognitives ;
- Activités d'apprentissage (création, manipulation, ...) ;
- Jeux symboliques ;
- Lecture ;
- Culturelles, ...

Lorsque les conditions météorologiques le permettent, la majorité des activités, des ateliers et des espaces symboliques sont organisés à l'extérieur.

Ce choix vise à offrir aux enfants un cadre stimulant et naturel, propice à l'exploration, à la créativité, au développement de la motricité et à la socialisation, tout en leur faisant profiter des bienfaits du plein air.

E. TEMPS LIBRE

La notion de « temps libre » sous-entend la mise en place d'activités autonomes encadrées, c'est le temps où l'enfant apprend à se gérer seul. Ce qui compte, c'est que les enfants puissent avoir du temps pour agir, pour assimiler ce qu'ils découvrent et cela dans un état de détente.

Des moments de détente sont organisés pour les enfants, ce sont des périodes où ils disposent de l'espace et du matériel didactique à leur guise. Cela permet de développer des qualités personnelles telles que la socialisation, l'autonomie, la créativité, la prise d'initiative, ... le tout à travers la pose de choix, la gestion de son temps et des relations avec ses pairs.

Ce sont des moments où les enfants ont la possibilité de jouer, s'amuser, explorer, ... chacun pour soi ou à plusieurs.

La prise d'initiative même dans un cadre organisé est recommandée ; les enfants proposent des activités. Ils choisissent eux-mêmes ce qu'ils font et avec qui, ils prennent des responsabilités.

Jouer, s'amuser avec ses copains occupe une place importante et constitue un élément indispensable dans le développement social de l'enfant. Il apprend un certain nombre d'éléments qui sont importants pour le développement de sa personnalité (vision sociale, concertation, aptitudes sociales, ...). L'enfant se construit aussi à travers les relations à autrui.

F. INTERVENANTS AU SEIN DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Dans le cadre de notre projet pédagogique, nous faisons ponctuellement appel à des intervenants extérieurs. Leur présence permet de diversifier les activités proposées aux enfants tout en enrichissant la qualité de l'accueil.

Ces partenaires apportent des compétences spécifiques dans des domaines variés (artistiques, culturels, scientifiques, sportifs, etc.), ouvrant ainsi les enfants à de nouvelles découvertes et expériences. Ils contribuent à stimuler leur curiosité, à renforcer leur autonomie et à favoriser leur épanouissement personnel.

L'accueil de ces intervenants se fait dans le respect du cadre habituel, afin de maintenir un environnement sécurisant et familier pour les enfants, sans multiplier les déplacements.

Chaque intervention est intégrée de manière cohérente au projet pédagogique, en lien avec les objectifs de développement global de l'enfant.

Des activités extérieures peuvent également être organisées à l'initiative des animateurs, lorsqu'un projet est présenté aux directions du Pôle Enfance et Adolescence. Si ce projet s'inscrit dans le cadre de l'ATL, il peut être validé et mis en œuvre.

Toutefois, lorsque cela est possible, le recours à des intervenants extérieurs est privilégié. Ils permettent d'apporter un contenu enrichi, une expertise spécifique et de maintenir les enfants dans un cadre stable, limitant ainsi les déplacements tout en garantissant une qualité pédagogique optimale.

G. RYTHME DES ENFANTS

Dès l'accueil, l'animateur veille à respecter le rythme de chaque enfant en proposant des activités diversifiées et adaptées à leur développement et à leurs besoins.

Un planning est affiché dans le local d'animation afin que les enfants et les parents connaissent la « structure de la journée », ce qu'ils vont faire et à quel moment.

Nous portons une attention particulière au respect du rythme de chaque enfant, afin de favoriser pleinement son épanouissement durant les temps d'accueil extrascolaire.

ENCADREMENT DES ENFANTS

A. ACCUEIL DES ENFANTS

Au moment de l'accueil, l'enfant vit à la fois la séparation avec ses parents et l'entrée dans un monde inconnu ou non. Il est important de créer un climat accueillant pour l'enfant et ses parents. Celui-ci facilitera à la fois la séparation et l'adaptation à un environnement nouveau.

L'animateur s'informe auprès des parents et de l'enfant sur ses habitudes alimentaires, allergies, repos et autres. Ceci afin de mieux connaître l'enfant et de pouvoir répondre à ses besoins spécifiques. Les animateurs aident l'enfant à faire connaissance avec les autres enfants en proposant des activités favorisant l'émergence d'un sentiment d'appartenance au groupe et la connaissance mutuelle. Les animateurs font découvrir au groupe d'enfants l'environnement humain, matériel et l'espace qui lui est réservé. Les animateurs donnent à l'enfant des points de repère et les informations nécessaires lui permettant d'approprier ce nouveau cadre de vie. Tous ces éléments vont favoriser la confiance en soi, l'appartenance à un groupe et la sécurité affective de l'enfant.

B. REGLES DE VIE

Les règles de vie constituent un engagement moral à se comporter avec respect dans les situations du quotidien précisées par celles-ci. Elles sont un ensemble de droits et de devoirs concrets. Elles doivent être mises en application et respectées au quotidien. Les règles sont énoncées positivement et sont réalisées avec les enfants. Chacun est invité à prendre l'engagement en posant sa signature.

Les animateurs responsabilisent les enfants sur le fait que chaque acte a des conséquences positives ou négatives. Dès lors, une sanction adaptée est prévue en cas de non-respect d'une règle. Il est important que l'enfant soit conscient que c'est le comportement qui est sanctionné et non sa personne.

Les objectifs des règles de vie :

- Développer chez les enfants les attitudes de respect de l'environnement, des autres et de soi-même.
- Rappeler les règles qui permettent de vivre ensemble et de s'épanouir dans le milieu d'accueil.
- Amener les enfants à prendre part à l'élaboration collective des règles.
- Aider les enfants à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter.
- Développer l'esprit de coopération par la réalisation d'une œuvre commune.
- Développer la conscience citoyenne à l'intérieur du milieu d'accueil.
- Placer des limites et responsabiliser les enfants.

C. GESTION DE LA SANTE

L'équipe offre à l'enfant les conditions optimales pour qu'il puisse rire, jouer, s'amuser ; développer des comportements « bien traitants » (respectueux de son rythme et de ses besoins) ; permettre à l'enfant de se reposer et dormir dans de bonnes conditions ; veiller à sa sécurité.

Dans chacun de nos lieux d'accueil, il y a une pharmacie, une trousse de secours, un cahier médical et une feuille de soins (nom, prénom, date, soin donné, évolution, remarque (s) et la personne ayant pris l'enfant en charge) ainsi que la farde contenant les fiches « Santé ». Ces outils permettront de garantir un relais entre les différents acteurs de l'accueil de l'enfant afin d'assurer un suivi au niveau des soins.

Les numéros utiles sont affichés dans le lieu d'accueil. Les animateurs disposent des numéros des responsables des enfants via le dossier d'inscription.

D. ALIMENTATION ET HYGIÈNE

Les animateurs veillent à faire du repas un moment de plaisir et de détente en accordant du temps et de l'importance à ces différentes périodes. Le tout en respectant l'appétit de l'enfant, en lui donnant de l'eau à boire à volonté ainsi qu'en respectant les habitudes de chacun.

Les animateurs mettent en place une organisation de travail qui permet de respecter les règles d'hygiène.

E. CONSEIL DE COOPÉRATION

Il est important pour les animateurs et les enfants d'évaluer les temps passés ensemble. Les retours que nous font les enfants par rapport à leur vécu permettent aux animateurs de réajuster, voire changer, les projets et de se questionner sur leurs pratiques.

Pour les enfants âgés de 5 ans et plus, nous privilégions le conseil de coopération comme outil pédagogique pour prendre du recul sur l'organisation de la vie de groupe et la gestion des conflits.

Le conseil de coopération, c'est la réunion de tous les enfants du groupe avec l'animateur. On y gère la vie en groupe, ce qui va bien et ce qui ne va pas. L'organisation de la vie en groupe, du travail, des responsabilités, des tâches ; les relations interpersonnelles ; les projets. C'est un lieu de gestion et un lieu de résolution de problèmes. On y développe l'habileté à s'exprimer, de façon claire et respectueuse ainsi que le fait de prendre une part active dans la vie du groupe.

EVALUATION DES OBJECTIFS

A. EVALUATION AVEC LES ENFANTS

Nous faisons participer les enfants à l'évaluation au travers d'un conseil de coopération ou d'un groupe de paroles.

- Les conseils de coopération ont lieu une fois par semaine. Ils permettent de prendre du recul par rapport au vécu de la semaine entière. L'enfant y exprimera ses besoins, ses émotions, ses questions et autres points importants pour lui.
- Les outils visuels seront utilisés pour les plus petits. Ceux-ci seront mis en place par les animateurs. Par exemple, cela se fera au travers d'un choix d'émoticônes représentant les émotions de base, ce qui permettra à l'enfant d'exprimer son ressenti et de le partager avec le reste du groupe par l'expression verbale.

L'animateur aura pour fonction, lors de ces réunions, de veiller à :

- **Clarifier** ce qui est dit : reformulation, dire en d'autres mots (ça veut dire la même chose), expliciter, résumer les principales idées, synthétiser.
- **Contrôler** ce qui est dit : aider les enfants à prendre la parole, veiller à ce que le sujet ne dévie pas trop, faire respecter l'écoute des autres.
- **Faciliter** : inviter les enfants à extérioriser les sentiments qui font obstacle à la poursuite des objectifs communs (écoute active), faire de l'humour, détendre l'atmosphère. Reformuler d'une manière non-blessante, encourager les enfants à s'exprimer sans blesser et en utilisant des messages clairs.

B. EVALUATION PAR L'ÉQUIPE

Lors des réunions d'équipes, les animateurs évaluent si les objectifs qu'ils se sont fixés ont été atteints via des critères observables durant les animations. L'évaluation permettra d'apprécier la pertinence des activités effectuées, d'éventuellement modifier les activités en cours ou encore de maintenir dans leurs formes actuelles les activités proposées.

RESSOURCES MATÉRIELLES

Lors de projets plus spécifiques, les animateurs ont la possibilité de commander le matériel approprié à leur activité en complétant une demande d'achat spécifique. Ce matériel sera fourni par le Pôle Enfance et Adolescence d'HUmani..

Les animateurs peuvent bénéficier gratuitement de matériel sportif ainsi que de quelques jeux de société auprès du Pôle Enfance et Adolescence d'HUmani.

Nous pouvons également disposer gratuitement de matériel de type ludique, sportif auprès de la ville de Châtelet.

ACCESSIBILITÉ

Notre lieu d'accueil offre un accueil accessible à tous sans aucune discrimination.

Plusieurs documents sont demandés aux parents lors de l'inscription :

- Le dossier d'inscription ;
- La fiche « Santé ».

A. PARTICIPATION FINANCIÈRE

Les familles sont informées quant à leur participation financière par le biais d'un courrier ou via le Règlement d'Ordre Intérieur de l'Intercommunale HUmani à destination des parents. Ce R.O.I. reprend les spécificités financières de chacun de nos lieux d'accueil.

LES PARTENAIRES

A. PARTENARIAT AVEC LES PARENTS

Confier son enfant est un acte important c'est pourquoi, il est indispensable pour l'enfant comme pour ses parents d'établir une relation de confiance avec les personnes qui vont accueillir et les prendre en charge. A différents moments de la semaine, par le biais de l'accueil, les animateurs et les parents sont amenés à se rencontrer.

Les parents représentent des partenaires « ressources » du lieu d'accueil, avec qui il y a lieu de favoriser la complémentarité en développant des relations de qualité. En tant que partenaires ressources, ils sont notamment informés sur le projet du lieu d'accueil et consultés sur son évolution. Cette relation entre parents et accueillants ne peut s'établir que sur base d'une confiance réciproque. Par le dialogue, les animateurs se renseigneront sur les attentes des parents concernant les habitudes, les désirs et les besoins de leur enfant.

Lorsque les animateurs communiquent aux parents les engagements qu'ils souhaitent prendre et le sens de ceux-ci, il s'agit déjà d'une participation. Les parents participent à la compréhension de ce qui se passe avec leurs enfants.

B. PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE

Les animateurs participent activement à la vie de l'école en se tenant informés des différentes activités organisées par l'école et en partageant avec le corps professionnel toutes les animations organisées par l'accueil extrascolaire.

Il y a régulièrement des échanges constructifs et un partage d'informations, favorisant ainsi une bonne collaboration et une synergie entre les équipes (enseignants, animateurs, direction).

C. PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE

Nous collaborons à différents niveaux avec la ville de Chatelet et ce depuis plusieurs années.

Ces collaborations sont :

- Participation régulière à la Commission Communale de l'Accueil (C.C.A.) ;
- Participation à un Comité d'Accompagnement en vue de mettre en place et/ou améliorer les partenariats entre la ville et le service Pôle Enfance et Adolescence d'HUmani :
 - Etablir le bilan des différentes activités menées par le service Pôle Enfance et Adolescence d'HUmani en partenariat avec la ville ;
 - Amener et trouver des solutions par rapport aux difficultés rencontrées.

Ce comité réunit les différentes personnes partenaires : Echevins de la petite enfance et de l'enseignement, Directions d'école, Coordinateur ATL et PCS et le Responsable de projet du service Pôle Enfance et Adolescence d'HUmani ;

- Occupation des locaux de la ville ;
- Prêt de matériel et de jeux en bois.

Outre la mise à disposition des locaux, la ville de Châtelet peut nous prêter du matériel pédagogique. Des malles de jeux sont disponibles auprès du service de la ville ainsi que du matériel sportif.

PUBLICITÉ

L'Intercommunale HUmani a dans ses services un service communication.

Il permet la réalisation d'outils visant à promouvoir nos actions et nos services :

- Les réseaux sociaux ;
- La réalisation d'affiches ;
- La réalisation de prospectus.

Nos partenaires nous proposent également d'utiliser leurs outils de communication tels que le journal communal, les sites Internet, les valvres d'affichage, ...

TABLE DES MATIERES

Projet d'accueil accueil extrascolaire : « Athénée Royal Pierre Paulus ».....	2
Présentation du Lieu d'accueil.....	2
Introduction	2
Finalité.....	2
Public cible	3
Les missions de l'accueil extrascolaire.....	3
Notre pédagogie	3
Objectifs.....	4
Objectifs généraux.....	4
Objectifs spécifiques	4
Moyens mis en place	4
Activités.....	4
Organisation des équipes	4
A. Taux d'encadrement.....	4
B. Qualification du personnel	5
C. Formation des équipes	5
D. Accompagnement des équipes	5
E. Communication dans l'équipe.....	6
F. Continuité d'accueil.....	6
G. Evaluation de l'équipe	7
Actions pédagogiques.....	7
A. Des réunions d'équipes	7
B. Méthodologie	7
C. Répartition des enfants.....	8
Organisation des activités	9
A. Les temps de transition	9
B. La participation des enfants.....	9
C. Aménagement de l'espace.....	10
D. Types d'activités.....	12
E. Temps libre.....	13
F. INTERVENANTS AU SEIN DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	13
G. Rythme des enfants	14
encadrement des enfants.....	14
A. Accueil des enfants.....	14

B. REGLES DE VIE	15
C. Gestion de la sante	15
D. Alimentation et hygiène.....	16
E. Conseil de coopération.....	16
Evaluation des objectifs	16
A. Evaluation avec les enfants.....	16
B. Evaluation par l'équipe.....	17
Ressources matérielles.....	17
Accessibilité	17
A. Participation financière.....	17
Les partenaires	18
A. Partenariat avec les parents.....	18
B. Partenariat avec l'école	18
C. Partenariat avec la commune.....	18
Publicité	19